

Son Excellence António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York
NY 10017
États-Unis

La Rochette, 06 février 2023

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que LEBORGNE soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). LEBORGNE fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes.

Notre dernière CoP date de septembre 2018. Suite à la cession de l'activité Leborgne par le Groupe Fiskars, en Avril 2019, la société Leborgne a remanié son organisation, de plus la personne en charge du suivi de Global compact a quitté l'entreprise. En 2020 et jusqu'en 2022, l'activité de l'entreprise a été fortement impactée par la crise de la Covid19.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas été en mesure de publier une CoP depuis lors.

Nous avons néanmoins publié un rapport RSE en 2022 sur nos actions 2021, et réalisé une évaluation auprès de l'organisme ECOVADIS nous ayant permis d'obtenir une médaille d'or de 2020 à 2022.

Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Cette CoP comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes.

Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;

- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à



LEBORGNE

notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

Florence HOCQ
Directrice Générale



Leborgne SAS
www.leborgne.fr

Siège social / Plateforme / ADV
PAE du Héron, 183 Impasses des peupliers
73110 La Rochette, France
Tél. +33 4 79 25 51 22 Fax +33 4 79 25 78 92

Site de production
120 Rue des Forgerons
73110 Arvillard, France
Tél. +33 4 79 25 79 79 Fax +33 4 79 25 52 54